AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

01 JUIN 1968

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Bulletin N° 29 - FEVRIER 1963 -

LA PROTECTION DES CEREALES ENTREPOSEES

La lutte contre les ravageurs des graines entreposées - et en particulier le charançon du blé - est justiciable de trois catégories de mesures, les procédés indiqués ci-dessous étant ceux les plus facilement réalisables sur une exploitation agricole courante de cette région.

I°- Nettoyage et désinsectisation des locaux :

Il va de soi que pour éviter le plus possible le développement des insectes nuisibles, il est indispensable que le stockage des grains soit effectué dans des locaux propres et sains. Les murs, le plafond et le plancher des magasins doivent donc être nettoyés sérieusement au moins une fois chaque année avant les récoltes. Un balayage consciencieux du plancher et un brossage des murs et du plafond pourront être suivis souvent avec intérêt d'un badigeonnage des parois et du plafond à l'aide d'un lait de chaux ou de tout autre produit de blanchiment.

Cette opération de nettoyage sera suivie d'une désinsectisation chimique en utilisant l'une ou l'autre des méthodes indiquées ci-dessous. Les fumigations de vapeurs insecticides, très efficaces et d'action prolongée, sont surtout réservées pour le traitement des lots contaminés (sous bâche imperméabilisée ou dans des récipients et locaux étanches).

A la ferme on dispose maintenant, depuis l'apparition des insecticides de synthèse, de moyens plus simples et d'une efficacité déjà très intéressante, sans exiger que les locaux soient étanches.

a - Poudrages ou Pulvérisations : Lorsqu'il s'avère indispensable de travailler à sec, on peut avoir recours au poudrage mais ce procédé n'est pas pratique pour le traitement des plafonds ou des charpentes. Par ailleurs, la pulvérisation est d'action plus prolongée.

Parmi les divers insecticides de synthèse s'étant révélés efficaces à l'égard du charançon du blé et autres insectes nuisibles aux graines entreposées, les plus recommandables (parce que pratiquement sans danger) sont : le D.D.T., le LINDANE et le MALATHION; le H.C.H. et le S.P.C. présentent l'inconvénient de leur odeur persistante et les esters phosphoriques sont à éviter dans ce cas en raison de leur toxicité.

Les pulvérisateurs à dos ordinaires donnent des pressions suffisantes pour ce genre de travail.

La concentration à envisager par mètre carré traité est de 5 à I0 gr. pour le poudrage et 50 à I50 cm3 de liquide pour la pulvérisation (ces doses étant très variables suivant l'état des parois ou plafonds); le plus souvent, le plancher sera traité indirectement, poudre ou gouttelettes retombant sur le sol pendant l'opération.

Dans tous les cas, on devra veiller à ce que la dose de matière active (produit pur) soit au moins de 0 gr,50 de D.D.T. et de MALATHION ou de 0 gr,I5 de LINDANE par mètre carré. (Suivant le pourcentage de matière active de la spécialité commerciale utilisée, un petit calcul rapide permettra de s'assurer si les doses indiquées ci-dessus sont respectées).

b - Fumigations : (Ce terme est employé ici au sens large et englobe sublimation et nébulisation).

Traitements superficiels : Un certain nombre de spécialités à base de Lindane, se présentent sous forme de poudres, de pastilles, ou de papiers spéciaux qui, en présence d'une source de chaleur, dégagent une fumée insecticide constituée de très fines particules pénétrant partout et formant un dépôt uniforme et persistant.

Ce dépôt agit directement sur les insectes qui viennent à son contact et aussi à distance par vapeurs.

Il s'agit dans ce cas de sublimation, mais l'on peut utiliser également des générateurs de brouillards insecticides (nébulisation).

Cette méthode peut être appliquée même si l'étanchéité du local n'est pas absolue, ce qui est fréquent dans les exploitations agricoles (greniers situés directement sous le toit). Il suffit que la chambre à grains ferme suffisamment pour éviter les courants d'air. Mais ce procédé ne permet que des dépôts superficiels et fugaces qui doivent être renouvelés. Il conviendra d'évaluer aussi exactement que possible le volume du local à désinsectiser, de calculer la quantité de produit commercial à utiliser selon les indications données par le fabricant (sur les notices ou emballages).

Ce traitement n'est pas réservé pour la désinsectisation des locaux vides après nettoyage mais il est recommandé dans les magasins, greniers, silos, etc.. où se trouvent des grains, en particulier au début du printemps, dès le réveil des insectes nuisibles.

Traitements profonds : Lorsque l'on dispose de locaux pouvant être fermés hermétiquement, ou si l'on a la possibilité d'opérer sous bâches imperméabilisées en utilisant des récipients étanches, la fumigation véritable reste le moyen le plus énergique pour traiter des lots infestés d'une certaine importance. Elle est toutefois d'une pratique plus délicate et nécessite des précautions particulières.

Les fumigants susceptibles d'être employés sans trop d'inconvénients sont : le Tétrachlorure de carbone, le mélange Tétrachlorure de carbone - Dichlorure d'éthylène, l'Oxyde de propylène (sauf pour les semences).

....

2°- Désinsectisation des sacs (avant de les remplir) :

S'il s'agit de sacs neufs, il suffira de les traiter extérieurement. Les toiles ayant déjà servi à transporter des céréales renferment fréquemment des oeufs ou des charançons adultes; elles peuvent donc contaminer les grains qu'elles reçoivent. Le traitement par fumigation sous bâche ou dans une pièce assez étanche est une excellente formule mais le poudrage et la pulvérisation sont également possibles, la pulvérisation étant toutefois préférable (0 gr,30 de D.D.T.; 0 gr,25 de MALATHION, ou 0 gr,I5 de LINDANE par mètre carré; pour le poudrage : 0 gr,50 de D.D.T.; 0 gr,25 de MALATHION ou 0 gr,30 de LINDANE).

3°- Protection des graines :

a - de consommation : La législation actuelle autorise l'incorporation d'insecticides directe à la graine de consommation dans la proportion maximum de 0 gr,50 de LINDANE et de I gr. de MALATHION pour I00 kgs de grains. Les produits du commerce sont constitués par un mélange de matière active et d'une substance destinée à faciliter le mélange et l'adhérence. Ils s'emploient en général à la dose de 50 à I00 gr. par quintal de grains. Une seule incorporation est autorisée et la dose admise ne doit en aucun cas être dépassée. Par contre, plusieurs pelletages sont recommandés en cours de conservation. On veillera à ce que le mélange soit aussi homogène que possible.

On peut avec le Malathion utiliser la pulvérisation. Il suffira de diluer la quantité d'insecticide prescrite dans une faible quantité d'eau (I00 à 200 cm3). L'augmentation de l'humidité est peu sensible et n'a pas d'incidence fâcheuse sur la conservation d'autant plus qu'au cours des manutentions une grande partie de l'eau s'évapore.

b - destinées exclusivement à la semence : Des lots destinés exclusivement à la semence peuvent être protégés très efficacement en incorporant du Lindane à des doses supérieures à celles indiquées ci-dessus. On utilise d'ailleurs ce procédé pour la protection des semences et des jeunes plantules contre les vers fil de fer (larves de taupins).-

L'Agent Technique chargé de
l'Avertissement Agricole :

G. LACOMBE.-

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
Directeur de la Station :

H. SOULIE.-

P.S.- Nous demandons à nos fidèles abonnés de bien vouloir noter notre nouvelle adresse : SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX, 2I, Route de Seurre à BEAUNE (Côte-d'Or) - Téléphone : 5-I7.-